

Sommaire

1 • Ne pas confondre  
Politique familiale  
& politique sociale  
Michel GODET

2 DOSSIER :  
La dépendance  
des personnes  
âgées

Jean-Claude PICAL

4 • Un colloque  
pour la petite enfance  
• CAF 13  
Des informations  
en direction du  
mouvement familial

5 • L'absentéisme  
scolaire  
• L'accompagnement  
des enfants  
dans les situations  
de séparation difficile  
Georges VIALAN

• CRP la Rose

6 • Claude GREFF  
à Marseille  
• 9 nouvelles associations  
ont intégré le réseau  
Udaf 13  
• Ces petits métiers  
qui font battre  
le cœur de Marseille

7 • Vos droits

8 • Et si vous visitiez  
le mémorial  
de la «Marseillaise»  
Gabriel CHAKRA



Ne pas confondre

POLITIQUE  
FAMILIALE



POLITIQUE  
SOCIALE

Les menaces sur la politique familiale et ses prestations universelles, considérées comme des niches fiscales à supprimer, fument de toute part.

Pour la gauche, la famille est un thème conservateur. Le centre n'en parle pas, de peur de paraître trop à droite. Quant à la droite, elle laisse ses extrêmes s'en accaparer. Il faut faire de la famille et des enfants une affaire publique, au cœur du débat des présidentielles de 2012.

Les familles avec enfants investissent à un coût six fois moindre que ne peut le faire la société au travers des structures d'accueil pour l'éducation et le renouvellement du capital humain. Il n'empêche, elles ne sont pas assez aidées puisque le niveau de vie des familles en couple diminue avec le nombre d'enfants de moins de 18 ans (en moyenne de 13 % avec le premier, de 2 % encore avec le deuxième, puis de 5 % à 10 %, par enfant à partir du 3<sup>ème</sup>)

Alfred SAUVY avait réussi à faire comprendre **LA DIFFÉRENCE ENTRE POLITIQUE SOCIALE ET POLITIQUE FAMILIALE.**

La première corrige les inégalités de revenus, par l'impôt du même nom et par des transferts sociaux soumis à conditions de ressources. La seconde dite de transfert « horizontal », par opposition à la première de nature « verticale » a une vocation de redistribution entre ménages sans enfants vers les ménages avec enfants. Il s'agit de faire en sorte qu'au sein de chaque catégorie de revenu modeste, moyenne ou aisée, ceux qui ont des enfants ne soient pas pénalisés par rapport à ceux qui n'en ont pas.

Les transferts verticaux ne sont peut-être pas suffisants. Mais ils ne doivent pas se faire au détriment des transferts universels et horizontaux qui constituent un des fondements de la politique familiale de la France.

Supprimer ou plafonner le quotient familial serait contraire à l'esprit de la Constitution, car la capacité contributive des familles avec enfants est moins élevée à revenu égal que celle des ménages qui n'ont pas d'enfant.

La fiscalité et les transferts jouent un rôle déterminant dans les comportements. Les familles ne mettent pas au monde des enfants pour de l'argent, mais peuvent renoncer à un désir d'enfant pour des raisons économiques.

L'idée de supprimer le quotient familial sous prétexte qu'il profite plus aux contribuables aisés en le remplaçant par une réduction d'impôt forfaitaire par enfant nous paraît contraire à l'esprit de redistribution horizontale qui est au cœur de la politique familiale française. Il serait plus légitime de le conserver, quitte à rendre imposables les prestations familiales. Un impôt juste et efficace doit être universel et proportionné aux revenus et aux capacités contributives, des ménages suivant la taille des familles, voire modérément progressif.

Dans notre rapport au Conseil d'analyse économique (CAE) sur « La famille, une affaire publique », écrit en 2005 avec Evelyne SULLEROT, nous proposons de « familialiser » la CSG en attribuant 0.5 part par enfant. Le ciblage social et la mise sous conditions de ressources des prestations familiales doivent rester limités, sinon la politique familiale ne sera plus qu'une politique sociale pour l'enfance, comme dans la plupart des autres pays européens en phase de quasi-suicide démographique.

# la dépendance des personnes âgées

DOSSIER ▶



Jean-Claude PICAL  
Directeur du Centre  
Gérontologique  
Départemental

## Les ENJEUX de la DÉPENDANCE

Il faut d'abord rappeler un chiffre simple pour l'ensemble de la région PACA : 4,9 millions habitants, parmi lesquels les plus de 75 ans représentent 474 000 personnes. En bref, on peut dire que 10 % de la population a plus de 75 ans en 2010. C'est un chiffre qu'il faut mémoriser car on n'a pas forcément la notion de ces chiffres avec les variations que l'on constate dans différents départements ; pour les Bouches-du-Rhône, 167 000 personnes de plus de 75 ans pour un total d'1,9 million, on est à 9 %.

Deuxième élément, il est intéressant de voir que nous sommes dans une phase de vieillissement de la population. On estime que d'ici 2029, la population globale devrait progresser de 11 % ; on passerait d'1,9 million à 2 millions deux cents. Lorsqu'on regarde l'évolution de la population âgée de 60 ans, le pourcentage d'augmentation passe à 36 %. On comprend que c'est évidemment un facteur de vieillissement, puisque la part des personnes âgées va évoluer plus vite que la moyenne de la population, car comme on l'a mentionné, on est à 36 % pour les personnes de 60 ans et + , on est à 29 % pour les personnes âgées de 60 à 74 ans, 48 % pour les personnes âgées de plus de 75 ans, et 54 % pour les personnes de + de 85 ans. On voit bien qu'il y a, à la fois une perspective de progression de la population, mais aussi des perspectives fortes de vieillissement de la population.

On sait que la dépendance augmente avec l'âge. Puisque la durée de vie des femmes est plus longue, on s'aperçoit que le taux de dépendance est plus élevé. L'âge moyen de la dépendance est de 78 ans pour les hommes et de 82 ans pour les femmes. On voit qu'en 2040 le taux moyen de la dépendance évoluera. C'est un élément extrêmement important. Il serait inquiétant que l'âge de la dépendance ne bouge pas malgré le vieillissement de la population. La dépendance reculera compte tenu du vieillissement de la population.

On le sait très bien , il n'y a de qualité de prise en charge d'une personne âgée, que si elle se fait dans une logique globalement définie avec la famille. Les familles sont des partenaires essentiels dans l'accompagnement des personnes âgées.

## RÉPARTITION ENTRE LE MAINTIEN À DOMICILE ET L'HÉBERGEMENT EN INSTITUTION

selon les tranches d'âge

ÂGE	DOMICILE	INSTITUTION
75 - 79	96%	4%
80- 84	91%	9%
84 - 89	80%	20%
90 et plus	64%	36%

La **DÉPENDANCE** est un terme que l'on utilise couramment, mais il est défini avant tout par le **besoin du RECOURS À UN TIERS, pour les actes de la vie quotidienne. Ce besoin est chronique et permanent.**

Il est intéressant de constater la répartition entre le maintien à domicile et la mise en Institution des personnes âgées. On voit que, jusqu'à 85 ans, 9 personnes sur 10 vivent chez elles. Ensuite, le taux de présence en établissement augmente avec la dépendance et l'âge. Cela veut dire qu'une personne sur 3 qui a + de 90 ans vit en Institution. Nous voyons bien qu'il y a une progression tout à fait cohérente entre le taux d'Institutionnalisation et le niveau de la dépendance qui est donc en rapport avec l'âge. Si nous regardons les chiffres par région ou par département, on remarque que dans les Bouches-du-Rhône, il y a un peu plus de lits qu'ailleurs.

Ce qui est intéressant c'est le chiffre global, nous sommes à peu près à 40 000 lits en région PACA pour héberger 470 000 personnes âgées. On retrouve bien la même proportion. Il y a toujours 1/10<sup>ème</sup> de la population de + de 75 ans qui est représenté au niveau de la capacité d'hébergement.

Les personnes qui n'ont aucune aide, sont celles qui se retrouvent le plus en Institution. Alors que les personnes qui ont des enfants sans conjoint se trouvent en dessous, et que celles qui ont encore leur conjoint est encore plus basse. Donc, la situation familiale à dépendance identique, a un impact sur la présence en Institution. C'est un élément qui montre bien l'importance du travail de l'UDAF, notamment en ce qui concerne les personnes âgées et l'importance du rôle des familles dans l'accompagnement.

## Le MAÎTRE MOT sur lequel il faudrait insister c'est la **notion de FILIÈRE.**

L'efficacité en matière de gérontologie est tout d'abord collective. Ce n'est pas une Institution, ce n'est pas une personne ; c'est un état d'esprit dans une communauté, et je crois que c'est dans cet esprit là que l'UDAF fonctionne. On s'efforce sur le territoire des B-d-R. et sur Marseille, d'organiser, de développer une filière gériatrique de prise en charge d'accompagnement des personnes âgées. Cette filière que permet-elle ? Elle permet de rapprocher tous les professionnels qui, à un titre ou à un autre, sont concernés par la dépendance.

Au niveau du centre gérontologique dont je suis le directeur, nous avons mis en œuvre un programme de prévention de la dépendance. Nous proposons aux jeunes retraités et aux retraités moins jeunes, une consultation d'évaluation gériatrique, afin de détecter bien en amont les éventuelles incapacités, cela est un premier volet. Il en existe ailleurs.

Nous organisons aussi chaque année, des journées d'information et de sensibilisation sur les troubles auditifs. Il y a une phrase d'un professeur d' ORL qui dit : « il y a autant d'appareils auditifs dans les tiroirs que dans les oreilles ». Cela veut dire qu'il est important d'accompagner les séniors dans ces troubles, car on sait très bien que la perte auditive, c'est aussi la perte du lien social. Ce qui va favoriser la survenance de la dépendance et le mauvais vieillissement.



## PROGRESSION DE L'ÂGE MOYEN

de la dépendance

	HOMMES	FEMMES
2000	78 ans	82 ans
2040	83 ans	88 ans

Nous organisons aussi une journée sur la prévention des chutes, car le chiffre est impressionnant. Il faut savoir qu'il y a trois fois plus de tués du fait de la chute que des accidentés de la route. Il y a donc 12 000 décès de personnes âgées imputables à des chutes. Le Professeur SAN MARCO insiste là-dessus, les accidents de la vie courante sont un élément de mortalité très important.

Enfin, une troisième journée toujours ciblée sur la prévention ayant pour thème la sécurité routière. Nous avons des équipements de simulation de conduite pour tester les réflexes, il y a aussi des ateliers d'information sur l'évolution de la réglementation routière.

On informe aussi sur les précautions à prendre lorsqu'on transporte les bébés, car nos auditeurs sont souvent grands-parents. Voilà des exemples concrets sur la prévention de la dépendance.

Il faut aussi les inciter à participer aux ateliers « mémoire », aux ateliers « équilibre et activité physique ». On sait qu'un des éléments de la préservation de l'autonomie et de lutte contre la dépendance, c'est la préservation de l'activité physique. Nous lançons un projet avec les fédérations sportives, des journées d'évaluation des capacités sportives, pour présenter aux séniors les sports qu'ils pourraient envisager de pratiquer. Evidemment, il faut adapter les sports en fonction des capacités de chacun. Il existe même des activités physiques assises pour les personnes handicapées. Il faut vraiment qu'on martèle ce message, auprès des associations entre autres.

Nous prévoyons d'organiser 4 journées d'évaluation par an au Centre Gérontologique Départemental l'année prochaine.

La logique de prévention était donc le premier volet de la filière. Mais cela ne suffit pas, bien évidemment.

## Le 2<sup>ème</sup> volet, et il est essentiel, c'est l'ACCOMPAGNEMENT DES FAMILLES.

La famille est un partenaire à part entière. Quelqu'un qui vous parlerait de la filière gériatrique et qui ne parlerait pas de l'accompagnement des familles, c'est quelqu'un qui ne connaîtrait pas la réalité gérontologique. C'est vrai pour

le domicile, mais c'est aussi vrai pour l'Institution. Rien n'est plus triste qu'une personne qu'on place en Institution et qui ne voit jamais sa famille. Cette personne comme par hasard, c'est celle qui va avoir les manifestations somatiques et les problèmes les plus graves de santé.

Nous sommes aussi tous concernés par la maladie d'ALZHEIMER.



C'est bien un drame l'accompagnement de ces malades. Au niveau du CGD, nous proposons aux familles de se rencontrer en organisant des groupes de paroles. Chaque famille a le sentiment de vivre quelque chose de particulier et a souvent la « bonne surprise » de découvrir que ses préoccupations sont aussi celles d'autres personnes qui sont confrontées aux mêmes problèmes.

Ce que nous organisons aussi, ce sont des consultations « famille », en partenariat avec l'Institut de la maladie d'ALZHEIMER ; on permet à la famille, sans la présence du patient, de pouvoir s'exprimer. Il y a aussi des accueils de jour, c'est une structure qui va prendre en charge un patient ALZHEIMER le matin et qui va le rendre le soir. Cela va permettre à la famille de souffler, sans trop culpabiliser. En général, un accueil de jour qui fonctionne bien, ce sont les familles qui retrouvent un peu de sérénité au bout de quelques séances.

Nous avons un autre beau projet qui va démarrer, toujours ciblé sur les familles et j'en suis très fier, qui s'appelle « le baluchonnage ». C'est un concept qui nous vient du Canada et de Belgique. Imaginons un couple, un patient ALZHEIMER et son conjoint, qui, en général est souvent âgé. Le conjoint a besoin d'être hospitalisé pendant 5 jours, que fait-on ? Qui va s'occuper du patient ALZHEIMER dans un service ? Nous proposons une solution avec l'aide du Conseil Général notamment. Il y a deux personnes qui viennent vivre 24h/24. Cette présence remplacera l'aidant familial quelques jours au cours de son

absence. Cela peut se faire aussi pour d'autres raisons, comme dans le cas où le conjoint a besoin de se reposer ailleurs. Cette mise en place est prévue pour janvier 2012. Ce baluchonnage qui va s'appeler « répit à domicile », va garantir la continuité du maintien au domicile, en cas de problème de courte durée. C'est un élément vraiment important, car qui dit « maladie d'ALZHEIMER » dit importance du maintien des repères. Si on déstabilise un patient, on va aggraver l'évolution de la maladie.

## Organiser un PARCOURS en essayant d'apporter des réponses à chaque étape du vieillissement.

On a vu les consultations, par exemple pour la maladie d'ALZHEIMER, nous avons ouvert il y a 2 ans, un court séjour. C'est une unité qui prend en charge ces patients pour une dizaine de jours. Comme son nom l'indique c'est du court séjour, qui correspond à des situations où sans cela, le patient se trouve catapulté n'importe où. Le « court séjour ALZHEIMER » prendra en charge le problème de pneumopathie du patient dans un cadre adapté avec du personnel formé spécialement pour l'accompagnement de ces malades. Il y a 5 lits de « court séjour ALZHEIMER » qui vont être créés à Sainte-Marguerite, à terme 20 lits, c'est assez nouveau. Cela prouve bien qu'il faut s'adapter à toutes les phases d'évolution de la maladie, de la même façon nous avons ouvert en complément une unité cognitivo-comportementale. C'est une structure qui va essayer de stabiliser les troubles du comportement, car il peut y avoir une phase aiguë. Nous allons les prendre en charge pour les apaiser et rendre le retour possible au domicile ou en Institution. Les maisons de retraite font aussi partie de la filière.

Sur Marseille, nous avons la chance d'avoir des réseaux. Tout Marseille est réparti en 4 réseaux, c'est quoi un réseau ? C'est une équipe, un médecin et une infirmière qui, lorsqu'elle est saisie par les familles, par les médecins traitants, par les services du CCAS d'une situation difficile, va organiser la coordination des réponses (il faudra peut-être quelquefois prévoir un portage de repas, des soins avec un kinésithérapeute, des soins dentaires, un problème de captation d'héritage, etc.). Il y a une multitude de problématiques à la fois d'ordre social, sanitaire et médico-social.

C'est dire que la Société commence à prendre en charge la problématique de la dépendance, il ne faut pas s'arrêter.

« La dévalorisation des Séniors est une insulte faite à l'avenir ».

Jean-Claude PICAL  
Directeur du Centre Gérontologique  
Départemental



## UN COLLOQUE pour la petite enfance



Les 13 et 14 Octobre dernier, à Marseille, les Associations « Maison de la Famille », « Poussy » et « Anthea » ont organisé leur 2<sup>e</sup> colloque, destiné aux gestionnaires et institutionnels œuvrant dans le secteur de la petite enfance, sur le thème « l'enfant au cœur de la démarche Qualité ».

150 participants venus de la France entière ont pu échanger autour des nombreuses interventions qui se sont égrenées tout au long de ces deux journées :

De la démarche ISO (Ville de Monaco) aux notions de « bonnes pratiques » au sein des établissements d'accueil, des expériences « projet » menées par des municipalités françaises (Ville de Lyon) aux référentiels « qualité » proposés par d'autres pays (Référentiel Belge élaboré par l'ONE), chacun a pu se rendre compte de la richesse du sujet et de la variété des applications possibles au sein des crèches.

Face à la multiplicité de ces initiatives, il apparaît, en conclusion de ce colloque, comme une véritable nécessité aujourd'hui, pour les professionnels du secteur, de se fédérer autour d'un projet d'élaboration de référentiel « qualité » commun qui fasse référence pour les années à venir.

- [maisondelafamille.net](http://maisondelafamille.net)
- [poussycreche.fr](http://poussycreche.fr)
- [anthea.fr](http://anthea.fr)



## CAF 13 :



## des informations en direction du mouvement familial

Le 10 novembre dernier, une demi-journée d'information assurée par des responsables de la CAF 13 et organisée par l'UDAF 13 proposait à l'ensemble des salariés UDAF, des associations et mouvements familiaux agréés et des bénévoles (administrateurs, représentants) une présentation des évolutions des prestations sociales et familiales, des nouvelles réglementations et de l'actualité des offres de services de la CAF 13.

Dans son introduction, Julien Orlandini, Directeur Général Adjoint de la CAF13 rappelait alors les quatre missions institutionnelles de la CAF :

- Aider les familles à concilier vies professionnelle, familiale et sociale
- Soutenir la fonction parentale et les relations enfants / parents
- Accompagner les familles dans leurs relations avec l'environnement et le cadre de vie
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, l'insertion sociale et au retour à l'emploi

Dressant ensuite le portrait de la CAF 13, il communiquait quelques chiffres :

- En 2010, notre département comptait 386 100 allocataires dont 52% à Marseille, 20% à Aix-Aubagne, 15% à Arles-Salon et 13% à l'Etang de Berre.
- La CAF, c'est le versement de 20 prestations légales liées à la famille, au logement et aux situations de vulnérabilité, tels que la précarité, l'isolement et le handicap.
- La CAF est le premier financeur des structures de la petite enfance du département.

Il insistait, pour conclure, sur la diversification des modes de contacts offerts au public de la CAF (téléphone, sms, bornes, site web,... et récemment une page Facebook) dans le cadre de son offre de service. A l'issue de cette présentation générale, Valérie MARTINEZ, responsable du secteur « Partenariat Relais », présentait la manière dont cette offre de services, qu'elle soit à destination du public ou des partenaires, s'organise au sein de la CAF et sur l'ensemble du département.

Enfin une présentation des évolutions des prestations sociales et Familiales et des nouvelles réglementations était faite par Olivier BOISSEAU, Responsable « validation recettes » et Dominique ALLEMAND, Responsable de la Réglementation, évolutions concernant notamment les Aides au logement, les impayés de loyer, l'Allocation Adulte Handicapé et le Prêt Amélioration Habitat.

Souhaitons que cette rencontre, très appréciée par les travailleurs sociaux, les bénévoles, et les responsables d'associations soit régulièrement renouvelée.



## LE C.R.P. LA ROSE

### Organisme de formation et d'insertion professionnelle pour travailleurs handicapés

Agréé par le Ministère du Travail en 1953, le Centre de Rééducation Professionnelle (CRP) La Rose gère par l'Association « Auxiliaire de la Jeune Fille » fait partie des 80 organismes médico-sociaux et de formation professionnelle répartis sur le territoire national. Le CRP La Rose, adhérent à la FAGERH (Fédération des Associations Gestionnaires et des Etablissements de Réadaptation pour Handicapés), est financé par l'Assurance Maladie.



# 7<sup>ème</sup> UNIVERSITÉ

## DES FAMILLES DE L'UDAF 13

L'Observatoire Départemental de la Famille de l'UDAF 13 se penche sur :

### ▶ L'ABSENTÉISME SCOLAIRE

La mise en application de la loi (2010.11 27 : 28/9/2010) sur l'absentéisme scolaire et la suspension des allocations familiales a mis un coup de projecteur sur une réalité qui pourtant n'a rien de nouveau.

L'absentéisme scolaire a toujours été un problème pour les familles, pour le personnel enseignant. Mais le vote récent de la loi l'a érigé, à tort ou à raison, en véritable problème social.

En effet, la sanction ne concerne plus l'élève seul, mais les parents, la famille dans son ensemble et dans sa dimension économique. Cela semble moins tenir à une augmentation vertigineuse des absences au sein des établissements scolaires, qu'au regard différent porté aujourd'hui sur le phénomène, suggérant de manière plus ou moins implicite une démission croissante des parents, et sur ses conséquences (délinquance juvénile notamment).

A partir de ce postulat, l'UDAF 13 a souhaité réaliser une étude quantitative et qualitative sur l'absentéisme scolaire dans le département. Première étape de cette étude générale, le volet quantitatif se base sur l'ensemble des absences non justifiées recensées par l'application internet « ABS » de l'Inspection Académique des Bouches-du-Rhône de 2004 à 2010 dans les établissements publics du second degré, soit un échantillon de près de 56 000 absences sur 7 ans.

Les résultats de cette étude statistique ont été présentés jeudi 26 janvier 2012 au siège de l'UDAF, en présence de l'Inspecteur d'Académie des Bouches-du-Rhône, de professionnels de l'éducation, de travailleurs sociaux et des familles.

Ce volet quantitatif se poursuivra en 2012 par une enquête qualitative sur les représentations de l'École aujourd'hui, menée auprès d'élèves, de parents et d'enseignants.

### « L'accompagnement des enfants dans les situations de séparation difficile de leurs parents »

Le 24 novembre 2011, la septième université des familles organisée par l'UDAF 13 avait pour thème « L'accompagnement des enfants dans les situations de séparation difficile de leurs parents ».

Trois intervenants de qualité se sont succédés pour animer cette réflexion.

Selon **Marc JUSTON**, Juge aux Affaires Familiales, Président du TGI de Tarascon, 1/3 des affaires des « JAF » sont concernées ! 75% des signalements d'enfants en danger sont liés à des conflits de séparations.

Pour **Andrée MILLET**, Avocate, correspondante départementale du « Défenseur des droits », ce sont les parents qui informent l'enfant qu'il peut être entendu par le JAF, une manipulation est alors possible... Le compte-rendu d'audition de l'enfant est difficilement vécu par lui et par les parents. Elle souligne un manque de formation à tous les niveaux.

**Marianne SOUQUET**, Médiatrice Familiale et formatrice, souligne que tous travaillent avec les parents pour protéger l'enfant. En fait, cela est parfois très difficile.

Nous avons pris conscience que les enfants souffrent moins de la séparation que des conséquences induites. Il nous est apparu que l'écoute, le respect et la bonne volonté doivent être au rendez-vous de toute séparation.

L'avenir des enfants est à ce prix. Il est inutile d'envoyer un enfant chez un pédopsychiatre si les parents se déchirent ! L'intérêt de l'enfant passe par le dialogue des parents. Tous les intervenants ont souligné l'importance de la Médiation Familiale. Ensemble, ils ont insisté sur la nécessité d'une bonne communication à un moment où « on ne s'entend plus ».

Les participants et les internautes ont vécu un grand moment d'humanité dans le respect de toutes les parties.

Georges VIALAN |

*Comme le veut le principe même des Universités des Familles, la conférence, diffusée en direct sur internet, est aujourd'hui à votre disposition en intégralité sur le site de l'UDAF13.*

Vidéo sur [www.udaf13.fr](http://www.udaf13.fr)

Le CRP accueille les travailleurs handicapés de 18 à 55 ans, devenus inaptes à leur métier ou sans qualification, et leur propose des formations qualifiantes de courte durée (6 mois) et de longue durée (11 à 22 mois) dans le secteur administratif (accueil/standard, secrétariat comptable, médico-social, etc...) pour réussir un retour à l'emploi en milieu « ordinaire » de travail. La validation des formations de longue durée permet d'obtenir un « Titre Professionnel » délivré par le Ministère du Travail. Les Formateurs du CRP La Rose sont tous des Professionnels issus du secteur tertiaire. Le CRP La Rose peut recevoir 80 travailleurs handicapés de tout le département (et des départements limitrophes). Il possède un hébergement de 30 chambres, un self

service, des salles de cours équipées de matériel informatique et bureautique, des espaces détente, le tout dans un parc de verdure d'un hectare.

**Les stagiaires sont rémunérés durant toute la durée de la formation (selon leur situation professionnelle antérieure) sur des fonds du Conseil Régional gérés par l'A.S.P (Agence de Services et de Paiement).**

Chaque bénéficiaire fait l'objet d'un accompagnement personnalisé afin de l'aider à trouver, à l'issue de sa formation, un emploi compatible avec son handicap et son projet professionnel.

Par ailleurs, afin de répondre aux besoins des jeunes adultes handicapés sortis d'institutions spécialisées et rencontrant des

difficultés d'insertion, le CRP La Rose a ouvert un service d'accueil séquentiel fin 2007, spécialisé dans l'accompagnement à l'insertion sociale et professionnelle.

L'admission dans un CRP relève exclusivement de la compétence de la CDA-PH (ex. COTOREP).

*Toute personne intéressée peut adresser directement sa demande \* ou contacter le CRP\*\*.*

\*téléchargement des formulaires sur le site : [www.handicap13.fr](http://www.handicap13.fr) (entrer dans « points d'accueil » puis dans « Maison Départementale pour les Personnes Handicapées »)

\*\*Contact : CRP la Rose, 9 bd de la Présentation, 13013 Marseille -Tél. 04.91.10.88.00 (36)  
Toutes les informations sur notre site web : [www.crlarose.org](http://www.crlarose.org)

# 9 NOUVELLES ASSOCIATIONS ont intégré le réseau UDAF 13

► **LOISIRS ADAPTÉS** (Marseille 15<sup>ème</sup>) a pour but de défendre les intérêts matériels et moraux des familles et de favoriser l'intégration sociale de tous, et plus particulièrement des personnes âgées et/ou handicapées.

Contact : [loisiradaptes@hotmail.fr](mailto:loisiradaptes@hotmail.fr)

► **PARENTS DE DÉTENUS** (APD) (Marseille 1<sup>er</sup>) défend les intérêts des personnes détenues et de leur famille. L'association établit contacts et liens nécessaires avec la Direction du Centre Pénitentiaire des Baumettes (notamment), les services sociaux, etc.

Contact : [asso.parentsdedetenus@gmail.com](mailto:asso.parentsdedetenus@gmail.com)

► **HANDI TOÏT POVENCE** (Marseille 9<sup>ème</sup>) a pour but de favoriser la vie en milieu ordinaire de personnes handicapées par la recherche de solutions pratiques répondant à leurs besoins en général et tout particulièrement leur besoin de logement adapté.

Contact : [contact@handitoit.org](mailto:contact@handitoit.org)

► **HANDICAP AMITIÉ CULTURE** (Marseille 8<sup>ème</sup>) a pour objet de faciliter la participation à des activités culturelles, sociales de toutes les personnes handicapées de Marseille (et sa région) et de leur famille.

Contact : [contact@hac-asso.fr](mailto:contact@hac-asso.fr)

► **COUPLES ET FAMILLES DES BOUCHES-DU-RHÔNE** (Aix-en-Provence) vise, par sa réflexion et son action, à favoriser le développement de la personne dans sa vie relationnelle au sein du couple, de la famille, et de la société, en mettant à disposition ses services d'information et de consultation.

Contact : [contact@couplesetfamilles13.fr](mailto:contact@couplesetfamilles13.fr)

► **LA MAISON ADMR DU PAYS D'AIX** (Aix-en-Provence) présidée par Anna-Maria GIRAUDI-PAURIOL. Son but, l'aide à domicile en milieu rural.

Contact : [mdejean@admr13.org](mailto:mdejean@admr13.org)

► **L'ADMR DU GARLABAN** (Aubagne), avec son Président Auguste PERROTET. Son but, l'aide à domicile en milieu rural.

Contact : [scostasilva@admr13.org](mailto:scostasilva@admr13.org)

► **ADMR 3 A** (Aix-en-Provence), présidée par Thierry DULON ayant aussi pour but l'aide à domicile en milieu rural.

Contact : [mdejean@admr13.org](mailto:mdejean@admr13.org)

► **LUDOTHÈQUE PILE & FACE** (Salon-de-Provence) avec sa Présidente Dominique TURCAT. L'association a pour objectifs de favoriser la promotion de la personne, son épanouissement, au travers de la pratique du jeu, conforter les parents dans leur mission d'éducation, développer des lieux d'accueil favorisant l'intégration sociale et culturelle.

Contact : [pile-et-face@laposte.net](mailto:pile-et-face@laposte.net)

## ► Claude GREFF à Marseille Visite de l'UDAF 13 et honneur à l'association « Christophe »

Lundi 05 décembre 2011, Claude GREFF, secrétaire d'Etat chargée de la Famille était à Marseille pour visiter l'UDAF 13.



De gauche à droite : Mme Rose-Marie VILLAFRANCA, Mme Claude GREFF et M. Gérald FOURNIER

Ce fut l'occasion pour elle de rencontrer les administrateurs et les associations familiales du réseau UDAF ainsi que les différents acteurs du service de Parrainage de Proximité créé récemment à l'initiative de l'UDAF. Claude Greff a notamment salué le travail essentiel mené par l'UDAF en direction des familles.

L'association « Christophe » du réseau UDAF pour sa part présenta les travaux qu'elle mène en matière de prévention du suicide des jeunes avec, pour son dixième anniversaire, la diffusion ce mois-ci d'une mallette pédagogique de prévention du suicide des jeunes, outil unique de prévention à destination nationale.

Suite à cette visite et aux échanges avec la direction et la présidence de l'UDAF, la secrétaire d'Etat a notamment été sensible à l'utilité de la mesure d'Aide à la Gestion du Budget Familial (AGBF). Cette mesure, dont les services de l'UDAF ont

la charge sur l'ensemble du département, consiste à mettre sous tutelle les allocations familiales en cas de défaillance des parents et à assurer un accompagnement de ces derniers dans la gestion de leur budget et l'assistance éducative de leurs enfants. La secrétaire d'Etat a regretté que cette mesure ne soit pas mieux connue et a manifesté le souhait qu'elle soit à l'avenir mieux appliquée.

*Toujours en décembre, Marie-Anne MONTCHAMP, secrétaire d'Etat en charge des personnes handicapées (Ministère de la cohésion sociale) en visite à Marseille est venue découvrir un de nos dispositifs familles gouvernantes (boulevard Longchamp). Discutant longuement avec les résidents et la Gouvernante, elle a été très séduite par cette initiative dont la réussite est patente depuis quelques années.*

## ► Ces petits métiers qui font battre le cœur de Marseille

Joseph SALIPA a passé sa vie sur la place du Chapitre (square Stalingrad) on peut dire qu'il a un peu écrit son histoire. Dernier graveur ambulant, il attirait les touristes qui aimaient le photographe, des inconnus et quelquefois des personnalités comme Jacques MAYOL le héros du « Grand Bleu » dont il a gravé toutes les montres de plongée.

Joseph s'est retiré, mais son fils Jean-Claude, depuis plus de 20 ans suit ses traces. Bien entendu l'activité s'est modernisée et diversifiée. Jean-Claude SALIPA grave toujours, imprime tous les documents, fabrique les tampons, reproduit les clés, selon les demandes de ses clients, ou associations, ou administrations etc...

Toujours parmi eux quelques personnalités de la série télévisée « Plus Belle La Vie » ou le très célèbre Sébastien LOEB, 8 fois Champion du Monde des Rallyes. Un commerçant qui comme beaucoup d'autres assure un lien social indispensable aux populations du centre ville.

Ce sont tous ces petits métiers qui font vivre le cœur de Marseille.



### ACCIDENTS DU TRAVAIL :

#### Indemnités journalières

- 28 premiers jours, 60 % du salaire journalier de base, maximum : **182 €**
- à partir du 29<sup>ème</sup> jour, 80 % du salaire journalier de base, maximum : **242,67 €**

### ALLOCATIONS FAMILIALES

- si vous avez 2 enfants 127,05 €/mois
- si vous avez 3 enfants 289,82 €/mois
- ajouter, par enfant en plus 162,78 €/mois

#### Majoration :

- 35,74 € par enfant de 11 à 16 ans
- 63,53 € par enfant de plus de 16 ans.

**Allocation forfaitaire : 80,33 € /mois**

### ALLOCATIONS AUX HANDICAPES

- Allocation aux adultes handicapés (AAH)
- Montant maximal : **743,62 €**
- Complément ressources AAH : **179,31 €/mois** (selon conditions)
- Majoration pour la vie autonome : **104,77 €/mois** (selon conditions)
- Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) :
- **Allocation de base : 127,68 €/mois**
- **Compléments mensuels : 95,76 €** (1<sup>ère</sup> catégorie) ; **259,35 €** (2<sup>ème</sup> catégorie) ; **367,08 €** (3<sup>ème</sup> catégorie) ; **568,85 €** (4<sup>ème</sup> catégorie) ; **727,02 €** (5<sup>ème</sup> catégorie) ; **1060,17 €** (6<sup>ème</sup> catégorie).
- **Majoration personne isolée : 51,87 €** (2<sup>ème</sup> catégorie) ; **71,82 €** (3<sup>ème</sup> catégorie) ; **227,43 €** (4<sup>ème</sup> catégorie) ; **291,27 €** (5<sup>ème</sup> catégorie) ; **426,93 €** (6<sup>ème</sup> catégorie)

#### • Prestation de compensation

#### A DOMICILE :

- **Tarifs de l'aide humaine** : aide à domicile employée directement (**11,99 €/h, 13,18 €/h** en cas de recours à un service mandataire) ; recours à un service d'aide à domicile autorisé (tarif du service fixé par le département) ; recours à un service à la personne agréé (**17,59 €/h** ou tarif prévu dans la convention service/département) ; aidant familial (**3,55 €/h ou 5,33 €/h** en cas de cessation totale ou partielle d'activité, dans la limite de **915,33 €/mois** ou **1 098,39 €/mois** dans certains cas)
- **Montants maximaux** : aides humaines (en fonction de la durée quotidienne d'aide) ; aides techniques (**3 960 €** pour 3 ans en principe) ; aides à l'aménagement du logement (**10 000 €** pour 10 ans) et du véhicule et des surcoûts « transports » (**12 000 €** maximum pour 5 ans) ; aides exceptionnelles (**1 800 €** pour 3 ans) ou spécifiques (**100 €/mois**) ; aides animalières (**3 000 €** pour 5 ans)
- **Taux de prise en charge** : 100 % si ressources < à 25 444,06 € par an, 80 % au-delà.

**EN ÉTABLISSEMENT** : 10 % de la prestation à domicile, dans la limite de montants qui varient selon que l'hébergement intervient en cours de droits à la prestation à domicile ou lors de la demande

### ALLOCATION JOURNALIERE DE PRESENCE PARENTALE

Il vous sera versé autant d'allocations journalières que de jours d'absence pris dans la limite de 22 allocations par mois.

- Montant de l'allocation journalière (selon conditions de ressources annuelles)
- Vous vivez en couple : **42,20 €**
- Vous vivez seul(e) : **50,14 €**
- Complément pour frais : **107,95 €**

### ALLOCATION PERSONNALISEE D'AUTONOMIE

Le montant maximum mensuel s'élève à :

- **1 261,60 €** en cas de classement en GIR 1 (dépendance la plus lourde),
- **1 081,37 €** en GIR 2,
- **811,03 €** en GIR 3,
- **540,69 €** en GIR 4.

### ALLOCATION DE RENTREE SCOLAIRE

Avec plafond de ressources.

- **287,84 €** pour un enfant de 6 à 10 ans
- **303,68 €** pour un enfant de 11 à 14 ans
- **314,24 €** pour un enfant de 15 à 18 ans

### ALLOCATION DE SOUTIEN FAMILIAL

- **89,34 €**, par mois pour l'enfant privé de l'aide de l'un de ses parents
- **119,11 €**, si l'enfant est privé de l'aide de ses deux parents.

### CHOMAGE ASSURANCE

#### • Aide au retour à l'emploi (A.R.E.)

A taux plein le montant brut de l'ARE est égal :  
- soit à 40,4 % du salaire journalier de référence plus une partie fixe égale à **11,34 € / jour**,  
- soit à 57,4 % du salaire journalier de référence.  
L'allocation ne peut être inférieure à **27,66 €** par jour et ne peut excéder 75 % du salaire journalier de référence.

### CHOMAGE SOLIDARITE

- Allocation temporaire d'attente (A.T.A) : **10,83 €/jour**
- Allocation de solidarité spécifique (A.S.S.)  
- cas général : **15,37 €/jour**  
- taux majoré (certains chômeurs âgés) : **22,07 €/jour**  
avec plafond de ressources
- **Chômage partiel : indemnité conventionnelle** :  
- 75 % de la rémunération horaire brute antérieure, aide publique comprise. Plancher : **6,84 €/heure**

### COMPLEMENT FAMILIAL

Les ressources 2010 de votre famille ne doivent pas dépasser une limite variable selon votre situation.

Le montant mensuel du complément familial est de **165,35 €**.

### COUVERTURE MALADIE UNIVERSELLE (C.M.U.)

- Affiliation gratuite : plafond de revenu fiscal annuel : **9164 €**
- Cotisation égale à 8% des revenus au-delà du plafond de revenu

### PENSION D'INVALIDITE

- 1<sup>ère</sup> catégorie : 30 % du salaire de base : minimum mensuel **270,69 €**, maximum mensuel **909,30 €**
- 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> catégorie : 50 % du salaire de base : minimum mensuel **270,69 €**, maximum mensuel **1 515,50 €**
- Majoration forfaitaire pour tierce personne de **1 060,16 €** (pensions de 3<sup>ème</sup> catégorie)

### PRESTATION D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

- **Prime à la naissance : 912,12 €.**
- **Prime à l'adoption : 1824,25 €.**
- **Allocation de base : 182,43 €** avec plafond de ressources

#### • Complément de libre choix d'activité

en cas de non perception de l'allocation de base

- Taux plein : **566,01 € /mois**
- Taux partiel (inférieur à 50 %) : **430,40 € /mois**
- Taux partiel (entre 50 et 80 %) : **325,47 € /mois**

en cas de perception de l'allocation de base

- Taux plein : **383,59 € /mois**
- Taux partiel (inférieur à 50 %) : **247,98 € /mois**
- Taux partiel (entre 50 et 80 %) : **143,05 € /mois**

#### • Complément de libre choix du mode de garde

Pour l'emploi d'une assistante maternelle ou une garde d'enfant à domicile :

- de 0 à 3 ans : **171,27 €** à **452,75 € /mois** (selon les ressources)
- de 3 à 6 ans : **85,63 €** à **226,38 € /mois** (selon les ressources)

Pour l'appel à une association ou une entreprise habilitée employant des assistantes maternelles ou des gardes d'enfant à domicile :

#### Assistante maternelle

- de 0 à 3 ans : **456,76** à **685,11 € /mois** (selon les ressources)
- de 3 à 6 ans : **228,39** à **342,56 € /mois** (selon les ressources)

#### Garde à domicile

- de 0 à 3 ans : **599,48** à **827,87 € /mois** (selon les ressources)
- de 3 à 6 ans : **299,75** à **413,94 € /mois** (selon les ressources)

### PRIME DE DEMENAGEMENT

Le montant de votre prime est égal à vos frais de déménagement dans la limite de :

- **957,60 €** si vous avez 3 enfants
- **1037,40 €** si vous avez 4 enfants
- ajoutez par enfant en plus à partir du 5<sup>ème</sup> **79,80 €**

### REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE

Personnes sans activité professionnelle

#### • Montant forfaitaire maximum :

Personne seule (les montants peuvent être majorés, sous conditions, pour les parents isolés) :

- Personne seule : **474,93 €/mois**
- 1 personne à charge : **712,40 €/mois**
- 2 personnes à charge : **854,88 €/mois**
- Personne à charge supplémentaire : + **189,97 € /mois**

Couple :

- Sans personne à charge : **712,40 €/mois**
- 1 personne à charge : **854,88 €/mois**
- 2 personnes à charge : **997,36 €/mois**
- Personne à charge supplémentaire : + **189,97 € /mois**

#### • Forfait logement à déduire (logement gratuit ou aides)

- 1 personne : **56,99 €**
- 2 personnes : **113,98 €**
- 3 personnes et plus : **141,06 €**

Personnes exerçant une activité professionnelle

professionnelle : RSA = montant forfaitaire maximum + 62% des revenus professionnels - ressources du foyer

### S.M.I.C.

Horaire brut : **9,22 €**

Mensuel brut pour 35h hebdo : **1 398,37 €**

## ▶ ET SI VOUS VISITIEZ le Mémorial de « La Marseillaise »

Rien n'est figé dans une ville et la rue Thubaneau reprend des couleurs. Elle renoue avec un patrimoine sans égal à Marseille. La Révolution de 1789 y a mis sa marque pour toujours. Disons-le : la République et ses valeurs sont sorties du n° 25 de cette artère de Belsunce qui abrite, depuis son inauguration au mois de mars dernier, le Mémorial de la Marseillaise. De tous les événements qui jalonnent la longue histoire de la cité phocéenne, l'épopée des Fédérés marseillais est sans conteste le plus glorieux.

Visiter ce haut lieu de la mémoire collective est un acte civique. Chaque jour, des dizaines d'écoliers accompagnés de leurs maîtres, vont s'imprégner du récit de cette formidable histoire. Ils en sortent étonnés, édifiés, éblouis par ce qu'ils ont vu et entendu. Pourquoi pas vous ?

Sur la façade, un immense drapeau tricolore désigne l'ancien jeu de paume où François Mireur interpréta, pour la première fois à Marseille, le 22 juin 1792, le Chant de l'armée du Rhin composé à Strasbourg, le 25 avril de la même année, par Rouget de l'Isle. L'entrée donne sur la cour des Recollettes. Après la traversée d'un pénétrable illustré du « Départ des volontaires » de François Rude, vous entrez dans l'édifice où tous les symboles sont représentés, dont la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen.

Le Mémorial propose un parcours-spectacle d'une demi-heure. La première salle contient une vue de Marseille en 1755,



un kiosque de la presse révolutionnaire, une quarantaine de versions de la Marseillaise, et la tunique tricolore qu'arborait la cantatrice Jessie Norman le 14 juillet 1989, lors de la célébration du bicentenaire de la Révolution, place de la Concorde, exposée dans une vitrine. Deuxième salle : vous voilà face à neuf personnages, des bustes qui s'animent pour dialoguer et raconter, devant un écran, le déroulement des événements à Marseille et dans le pays : Mirabeau le tribun député d'Aix, François Moisson commandant des Fédérés marseillais, le journaliste Alexandre Ricord, l'anglais Arthur Young, la fleuriste royaliste Cayolle, Mme Brard acquise aux idées nouvelles,

un armateur et une paysanne, figurant la société de classes de l'Ancien Régime.

Au défilé des images s'ajoutent les effets de lumières et les coups de canon. On sent les événements s'enclencher et les faits dessiner une spirale irrésistible. Et puis, soudain, dans la salle du jeu de paume c'est une dramaturgie qui se déploie : l'hymne célèbre dont on vient de voir comment il a été composé par un jeune capitaine du génie retentit en vous submergeant d'émotion. Extraordinaire immersion sensorielle. La Révolution embrase les cœurs. Sur ces pavés jadis foulés par les patriotes, vous devenez les compagnons des 517 hommes qui, remontant la vallée du Rhône jusqu'à Paris, en juillet 1792, en entonnant le chant qui portera leur nom, participeront à la prise des Tuileries le 10 août et à la chute de la monarchie. Le 20 septembre, à Valmy, c'est encore « la Marseillaise » qui est sur les lèvres des jeunes soldats qui boutent les Prussiens hors du territoire, fait d'armes précédant de deux jours la proclamation de la République. Le Mémorial de la rue Thubaneau restitue une histoire qui a enfanté la France moderne.

Gabriel CHAKRA |

**Individuel** : Plein tarif : 7€. Tarif réduit (6-12 ans, PMR, city pass, étudiant) : 5 €. Gratuit pour les moins de 6 ans. **Groupes** : Plein tarif : 5,50 €. Tarif réduit (enfants, scolaires, CLSH) : 3 €

Adresse : 22 rue Thubaneau 13001 Marseille  
Téléphone du Mémorial : 04 91 91 91 97  
Web : <http://www.memorial-marseillaise.com>

## ASSOCIATIONS

VOUS VOUS INVESTISSEZ A FOND DANS VOTRE ASSOCIATION  
LA CAISSE D'ÉPARGNE VOUS AIDE À MIEUX LA GÉRER

**LIVRET A SPÉCIAL ASSOCIATIONS.** Faites bénéficier votre association de notre formule de Livret A "Spécial Associations" : profitez de tous les avantages du livret A classique en termes de souplesse, sécurité, rentabilité et placez en outre jusqu'à 76 000 d' non fiscalisés et rémunérés à 2,75%<sup>2</sup>.

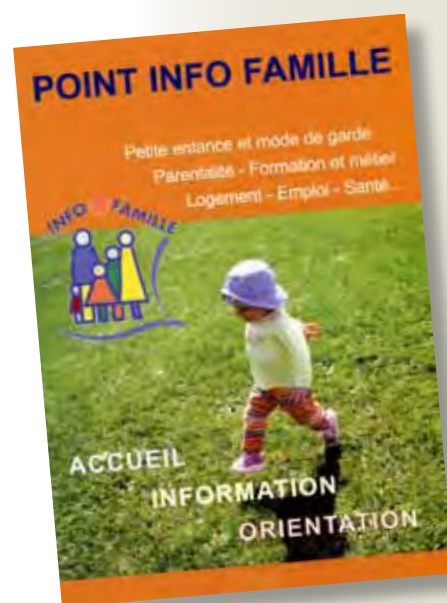
**L'EXPERTISE DE LA CAISSE D'ÉPARGNE.** Au service de plus de 250 000 associations, la Caisse d'Épargne sait vous accompagner dans votre gestion au quotidien. Grâce à sa vocation et son expérience du monde associatif et de l'économie sociale, la Caisse d'Épargne et ses conseillers spécialisés vous proposent des services et produits répondant à vos besoins.

**UNE GAMME DE PRODUITS ADAPTÉS À VOS BESOINS.** La Caisse d'Épargne met à votre disposition des outils fiables, adaptés à la gestion quotidienne de votre trésorerie : un compte courant, des instruments de paiement, un système de paiement sécurisé (SP+), ainsi que des outils de consultation à distance de vos comptes. Votre association a des projets ? Nous vous donnons les moyens de les réaliser grâce à des prêts, des avances sur subventions ou du crédit-bail.

**DES CONSEILLERS SPÉCIALISÉS À VOTRE ÉCOUTE.** Votre association a besoin de conseils ? Nous vous permettons d'accéder à différents services : lettre Alinéa, guides conseils, aide à l'émission d'obligations associatives, etc. Toujours proche de vous, la Caisse d'Épargne assure à votre association les moyens de son développement.  
[www.caisse-epargne.fr](http://www.caisse-epargne.fr) - [www.associatis.com](http://www.associatis.com)



CAISSE D'ÉPARGNE



UDAF 13 info n°75 / janvier 2012  
143 av. des Chutes-Lavie - 13013 Marseille  
Tél. 04 91 10 06 02 - [contact@udaf13.fr](mailto:contact@udaf13.fr)  
Directeur de la publication :  
Jean-Claude BRUN

Conception & Impression : Encre bleue  
RCS Marseille - [info@encrebleue.fr](mailto:info@encrebleue.fr)

(1) Plafond réservé aux organismes à but non lucratif. (2) Taux en vigueur mars 2007. Associatis.com est un portail d'informations à destination des dirigeants et gestionnaires d'associations.